

## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du <sup>2031111</sup>  
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM <sup>17/06/99</sup>

Séance du 17 Juin 1999

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf  
et le vingt trois Juin à dix-sept heures

Extension de  
l'Ecole de Musique

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

9906/06

Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BLANCHI, BONNET, DAVID, FOUQUES, GILLY, LORENZI, MASCARELLI, MORANI, OTTO, PASCAL, REGHEZZA, SENECA.  
MMES BELLON, COHEN, FORESTIER, GASTALDI, GIUDICELLI, SOMARIA.

Le Président indique que l'Ecole de Musique des BAOUS, intervenant notamment sur les communes de Gattières et Saint Jeannet et comptant près de 150 élèves, a demandé son intégration à l'Ecole Départementale de Musique des Alpes Maritimes.

L'étude de cette extension est en cours de réalisation par la Direction de l'Ecole de Musique.

Toutefois, les communes qui accueilleront un centre d'enseignement pour l'année scolaire 1999-2000, ne pourront pas pour l'instant être intégrées dans le Syndicat Mixte. Il y aurait donc lieu de passer des conventions avec les communes pour le fonctionnement de la prochaine année scolaire notamment en ce qui concerne les locaux et les montants des participations financières.

Où l'exposé du président, le Comité décide :

1/ de charger la Direction de l'Ecole Départementale de Musique des A.M. d'effectuer une étude financière précise sur ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Charles SINESY

